

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Lotbinière désire-t-il faire allusion au rappel au Règlement?

M. André Fortin (Lotbinière): Oui, monsieur l'Orateur.

Je vous ferai remarquer, bien humblement, que quand les invités des députés occupent les tribunes, il leur est interdit de lire ou de prendre des notes, sous peine d'être exclus de la Chambre. A mon sens, il devrait en être ainsi pour tous les fonctionnaires qui, en somme, sont des intrus à la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je dois rappeler à l'honorable député que la pratique qui permet aux fonctionnaires de s'asseoir dans la tribune spéciale et de prendre des notes est établie depuis longtemps.

[Traduction]

Le rappel au Règlement du député de Calgary-Nord présente de l'intérêt, mais je ne saurais intervenir que si le député demandait, en vertu de l'article 13 du Règlement, que certains étrangers soient exclus.

M. Woolliams: Je ne connais pas leurs noms.

M. l'Orateur: Je suppose qu'il ne tient pas à faire évacuer toute la tribune.

Si le député veut que je mette la motion aux voix et que je demande à la Chambre de se prononcer afin de résoudre la question et de décider si une, deux ou trois personnes à la tribune doivent être expulsées, je l'entendrai et, conformément à l'article 13 du Règlement qu'a signalé le député de Winnipeg-Nord-Centre, je n'hésiterai pas du tout à mettre la motion aux voix.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, j'ignore les noms de ces deux étrangers, mais je puis vous les décrire. Je suis sûr que vous les reconnaîtrez et je crois qu'ils partiront de leur propre gré. Ils sont assis derrière la cabine d'interprétation. Ce sont deux hommes en complet sombre et l'un porte de longs favoris. [Exclamations]

L'autre individu porte un complet foncé. On devrait lui demander de se retirer et, conformément à l'article du Règlement dont vous avez parlé, je vous demande d'ordonner que ces messieurs quittent la tribune et ne la contaminent pas pour les invités.

[L'hon. M. Macdonald.]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la description donnée par le député me permette de présenter la motion à la Chambre, parce que j'aurais à répéter cette description. Toutefois, comme la période de questions est terminée depuis quelques instants et que ces messieurs dont nous ignorons l'identité, ont probablement terminé leur tâche et vont quitter la tribune de leur plein gré, avec leurs collègues, la Chambre pensera peut-être que nous pourrions laisser tomber la question, pour aujourd'hui du moins. Si la situation se représente, et que l'on s'en plaigne, nous y reviendrons.

Je crois qu'il y a quatre ou cinq rappels au Règlement que des députés veulent présenter.

[Plus tard]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je demanderais à Votre Honneur d'étudier, pour le compte des députés, le point que soulevait la question de privilège précédente, relatif à un registre de présence des députés à la Chambre. Il me semble qu'on tient compte des présences de façon très officielle, ce qui peut nuire à tous les députés, d'un côté comme de l'autre. Si l'on doit autoriser la tenue d'un registre d'assiduité, j'inciterais fortement Votre Honneur à étudier la possibilité d'en établir un qui soit officiel, afin d'éviter tout abus comme ce fut le cas, l'an dernier, pour les quorums et la présence des députés aux séances des comités. Je crois qu'on a fait mauvais usage de ce registre. Je propose donc à Votre Honneur de songer à faire publier un compte rendu officiel de l'assiduité, afin que l'on ne puisse pas utiliser à mauvais escient le fait que certains députés s'absentent certains jours.

M. l'Orateur: La meilleure façon pour la présidente de donner suite à la proposition du député est peut-être de lui dire que j'en prendrai note volontiers officiellement et la signalerai à l'attention du comité de la procédure à sa prochaine séance, si toutefois il se réunit de nouveau.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il se réunira certainement.

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Si vous faites ce que vous venez de dire, pourriez-vous également demander aux membres du comité de tenir compte de ce que l'opposition attire aussi l'attention sur l'absence des ministres de ce côté-ci de la Chambre.